

Les Nouvelles B R È V E S



L'ACTUALITE DE LA COMMUNE



Vendredi 27 novembre, le conseil municipal des Jeunes ont élu Lou Delaunay comme nouveau maire du CMJ.



Samedi 11 novembre, les anciens combattants se sont réunis au foyer rural autour d'un bon cassoulet pour leur repas annuel.



Mardi 31 octobre, Festy Bachy a accueilli de nombreux monstres et sorcières pour fêter Halloween à la salle des fêtes.



Samedi 18 et dimanche 19, la bourse Tech Vintage a réuni de nombreux passionnés de matériels hifi anciens et de vinyles à la salle des fêtes.



Samedi 11 novembre, nous étions nombreux à nous réunir pour la commémoration de la victoire 39/45 avec la participation du CMJ et des enfants de l'école pour chanter "la Marseillaise".



Samedi 25 novembre, des conseillers municipaux, jeunes et moins jeunes, ainsi que leur famille ont planté des haies dans le cadre de la Trame Verte.



Après la validation du compte-rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.

1 – Décision budgétaire modificative N° 2

Au budget de 2023, au chapitre 012 (charges de personnel et assimilés), il est prévu 393 350 €. Ce chapitre est consommé à 90,33 %. Le montant restant est insuffisant pour terminer l'année. M. le Maire propose de compléter celui-ci à hauteur de 55 000 € en réduisant du même montant le chapitre 023 (virement à la section d'investissement). Pour conserver un équilibre de celui-ci, le chapitre 21318 (investissement bâtiment public) sera diminué de 55 000 €, faisant suite à la réduction des travaux pour l'extension des salles des fêtes.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

2 - Renouvellement de la convention mission archivage avec le centre de gestion

Nous avons actuellement une convention avec le centre de gestion pour gérer tous les documents afin d'assurer la gestion de la commune. Depuis de nombreuses années, aucun archivage n'avait encore été fait. En 2022, un premier désherbage était effectué ce qui a permis d'éliminer de nombreux documents obsolètes. Pour éviter de recommencer ce type d'opération coûteuse, il est préférable de trier chaque année les documents à détruire en formant notre personnel à cette fonction. La convention actuelle venant à échéance fin 2023, M. le Maire souhaite la reconduire pour l'année 2024.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

3 – Adhésion à la centrale d'achats Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais

Le centre de gestion nous conseille de développer un partenariat gratuit avec la fibre 59/62 pour les services numériques. Ceux-ci favorisent nos relations avec les usagers, participent à réduire les risques Cyber et améliorent notre conformité RGPD. L'équipe Cre@tic du centre gestion sera à notre disposition pour tout complément d'information.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

4 – Tarif du repas des aînés pour les extérieurs

Suite à la hausse du prix du repas fourni par le traiteur, la commission fêtes et cérémonies a proposé de répercuter en partie la hausse sur le tarif du repas des extérieurs. Le tarif passe ainsi de 25 € à 30 €.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

5 – Modification tableau des effectifs

Suite au départ en retraite de notre DGS fin 2023, qui est au grade d'attaché, il nous faut créer un poste de secrétaire de mairie pour son remplacement au 1er janvier 2024. Un poste au grade d'adjoint administratif 2ème classe sera donc créé.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

6 – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

L'Etat a publié un décret au 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale. Si cette prime est obligatoire pour les agents des versants état et hospitalier, elle est facultative pour les agents de la fonction publique territoriale, principe de libre administration oblige. Cette prime concerne les agents ayant une rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, inférieure à 39 000 € et embauchés avant le 1er janvier 2023. Le décret fixe un montant maximum et l'organe délibérant détermine le montant de cette prime en fonction de la rémunération brute du salarié. Cette prime est proratisée à la fois en fonction de la durée d'emploi et de la quotité de travail sur la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Elle peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024. Celle-ci est soumise aux cotisations et contributions de Sécurité Sociale ainsi qu'à l'impôt sur le revenu.

11 de nos agents seraient concernés par l'attribution de cette prime. La commission finance a validé la proposition de M. le Maire, soit le montant maximum à chaque salarié versé en 2 fois, janvier et juin.

Décision du conseil : le conseil est favorable à l'attribution de cette prime exceptionnelle au personnel mais pour respecter sa mise en place, le vote des propositions de la commission n'a pas lieu dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial qui doit être consulté au préalable. Ce sujet sera donc à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.



INFORMATIONS PRATIQUES

Formation

LES GESTES QUI SAUVENT



Il reste quelques places afin de planifier une nouvelle session d'initiation aux gestes qui sauvent. **Pour vous inscrire**, veuillez vous rapprocher de l'accueil de la mairie.



Messe

L'église sera ouverte le **samedi 16 décembre, de 15h à 17h30** pour découvrir la nouvelle crèche. Ce sera l'occasion de déposer vos crèches personnalisées afin qu'elles soient exposées lors de la messe de Noël, avec crèche vivante du dimanche 17 décembre à 10h30.

Plantons au centre aquatique

Pévèle Carembault fait appel à vous ! **Participez au 2ème week-end de plantations d'arbres** au centre aquatique communautaire "Le Chant de l'eau" à Templeuve-en-Pévèle.

Le rendez-vous est donné **les 2 et 3 décembre**.

Au total, près de 10 000 arbres prendront racines grâce à vous !

Comment s'inscrire ? Quels sont les horaires de plantation ? Quel est le matériel à ramener ?

Rendez-vous sur pevelecarembault.fr pour tout savoir et faire partie de cette belle aventure.

Chaque planteur repartira avec une entrée à tarif réduit pour le centre aquatique.



Baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le 20 novembre, lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024, les élus ont pu constater que **les efforts** réalisés concernant la gestion des déchets **commencent à porter leurs fruits**. Suite à la réduction des dépenses, le conseil communautaire a acté une baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 17,50% à 16,15%. Celle-ci sera votée lors de la présentation du budget prévisionnel 2024, le 18 décembre prochain et sera effective dès 2024.



Assistante maternelle

Parents, vous cherchez une nounou pour votre enfant ? Savez-vous que la liste des assistantes maternelles du village est disponible à la mairie ou sur le site internet de la commune rubrique "enfance et jeunesse".

Conférence archéologique

Est-ce que des découvertes archéologiques ont eu lieu en Pévèle Carembault ?

Pour avoir la réponse à cette question, **rendez-vous le samedi 16 décembre à 17h salle La Grange d'Orchies**.

Jean-François Geoffroy, originaire de notre territoire, y animera une conférence, proposée **gratuitement** par l'Office de Tourisme Pévèle Carembault. Au programme : présentation du métier d'archéologue, de l'archéologie en France et des découvertes réalisées sur notre territoire.

Info et inscription sur tourisme.pevelecarembault.fr !



Inscriptions aux Mercredis Récréatifs



Les inscriptions aux Mercredis Récréatifs **du 10 janvier au 21 février 2024 débutent le 19 décembre** sur le [Portail MyPérischool](http://Portail.MyPérischool).

Le paiement pour les prestations demandées est à effectuer au moment de l'inscription. Un délai de 10 jours est attribué pour les paiements par chèque, chèque ANCV et chèque CESU, pour se rendre aux

permanences organisées par le service jeunesse. Les accueils de loisirs du mercredi sont présents dans 19 communes de Pévèle Carembault. **Une nouvelle grille tarifaire est mise en place pour les prestations 2024**. Retrouvez toutes les informations pratiques sur pevelecarembault.fr

Accompagnement Bafa



À partir du 18 décembre, Pévèle Carembault relance son aide financière pour s'inscrire à la formation Bafa, stage de base. Elle peut être sollicitée par les habitants du territoire, **âgés de 16 ans et plus, sans condition de revenus**. Pour la demander, inscrivez-vous dans un organisme de formation, puis remplissez le formulaire disponible sur demarches.pevelecarembault.fr. Son

montant est de 170 €, versé directement à l'organisme de formation et déduit des frais d'inscriptions. En 2024, 120 aides seront accordées. Plus d'informations sur pevelecarembault.fr

**FERMETURE
EXCEPTIONNELLE**

Mairie et Agence Postale

Elles seront exceptionnellement fermées le **samedi 30 décembre**.
Merci de votre compréhension.

Recette : le saumon gravlax

Il vous faut :

- un filet ou plusieurs pavés de saumon
- du gros sel
- du sucre en poudre
- de l'aneth et des baies roses



- 1) Coupez le filet en deux dans la largeur.
- 2) Disposez les pavés de saumon dans une grande boîte en plastique ou dans un plat creux. Saupoudrez-les de sucre, puis de gros sel, puis généreusement d'aneth et de quelques baies roses.
- 3) Fermez la boîte et mettez-la au réfrigérateur. Laissez mariner pendant 48 heures en retournant les pavés toutes les 12 heures.
- 4) Rincez les pavés et épongez-les soigneusement avec du papier absorbant. Retirez éventuellement les arêtes restantes. Coupez des tranches fines avec un couteau bien aiguisé.

Félicitations

La commune félicite Doryne Warnier qui a obtenu la médaille d'or dans la discipline "CSO" catégorie club 2 Senior aux championnats de France d'équitation 2023.



AGENDA

Samedi 2 décembre

Remise du chèque au CCAS par les Bois Sans Soif

Salle du conseil - 11h30

Samedi 2 décembre

Bachy Tribute Fest

Soirée concert avec Muse & the Killers

Salle des fêtes - 19h30

Mardi 5 décembre

Goûter de Saint Nicolas offert aux enfants de l'école

Salle des fêtes - 14h

Commémoration

Monument aux Morts - 18h30

Vendredi 8 décembre

Soirée jeux par Festy Bachy

Médiathèque - 20h

Noël vert

Voici quelques conseils pour **mieux maîtriser votre consommation d'énergie et limiter vos déchets** pendant les fêtes :

- Opter pour un **sapin végétal en pot à replanter** dans votre jardin, pour un sapin artificiel **réutilisable** (en sachant qu'il est souvent fabriqué à l'autre bout du monde avec des matériaux non recyclés...) ou un **sapin fait-maison** en matériaux de récupération.
- Utiliser des décorations en bois, **recyclées ou faites-maison**, à la place des guirlandes lumineuses ou utiliser des ampoules basse consommation ou des guirlandes avec LEDs.
- Utiliser des **emballages cadeaux en tissu ou recyclés**. Pour rappel, les emballages cadeaux ne sont pas recyclables.
- Offrir des cadeaux de **récupération** ou immatériels ou essayer de choisir des objets et jeux sans piles.
- Opter pour des produits **locaux et de saison** pour le repas.
- Associer les enfants à tous ces gestes, pour continuer à les sensibiliser.

Dimanche 10 décembre

Marché de Noël

Salle des fêtes - 14h à 19h

Parade lumineuse

Place - 17h

Tiers-lieu des Evidences, animations, repair café et brunch

93 rue Léo Lagrange - dès 9h30

Samedi 16 décembre

Colis et goûter des aînés

Salle des fêtes - 14h30

Dimanche 17 décembre

Messe de Noël avec crèche vivante

Eglise - 10h30

Samedi 30 décembre

Mairie et agence postale communale fermées

Samedi 6 janvier

Voeux du Maire

Salle des fêtes - 18h30

Mairie de Bachy

13, Place de la Liberté - 59830 Bachy

03.20.79.66.21

contact@mairie-bachy.fr

Bulletin municipal créé et publié par les membres de la commission communication.

